



# MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 15/12/2020

### **SIGNATURE DU PACTE LINGUISTIQUE DANS LES HAUTS-DE-FRANCE : RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ENTRE L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES PRIORITÉS LINGUISTIQUE DANS LES TERRITOIRES**

A travers ce pacte conclu pour une durée de trois ans renouvelable, Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture, M. Xavier Bertrand, président de la Région Hauts-de-France, M. Nicolas Fricoteaux, président du Conseil départemental de l'Aisne et M. Alexandre de Montesquiou, président de la Communauté de communes Retz-en-Valois, s'engagent en faveur d'une politique linguistique renouvelée, tenant compte des priorités et des caractéristiques territoriales et faisant la promotion de la francophonie.

En application de ce pacte linguistique, la Région Hauts-de-France poursuivra son action de lutte contre l'illettrisme et intensifiera sa politique de promotion des langues régionales en soutenant la création de l'Office public du flamand occidental et une initiative équivalente en faveur du picard. Le Département de l'Aisne exercera sa compétence en matière de lecture publique et d'accompagnement des acteurs du territoire pour renforcer l'accès à la culture, en lien avec la DRAC des Hauts-de-France. La Communauté de communes Retz-en-Valois s'associera au ministère de la Culture pour développer des actions intensives en faveur de la lecture, en lien avec le conseil départemental de l'Aisne.

Quatre actions associant les parties prenantes s'inscrivent dans ce cadre : l'appel à projets régional « Action culturelle et langue française » en mars 2020, un contrat territoire-lecture dans la Communauté de communes Retz-en-Valois et un Contrat départemental lecture-itinérance dans le département de l'Aisne fin 2020, ainsi que le lancement du Laboratoire mobile des langues au premier semestre 2021.

Un comité de pilotage sera réuni, co-présidé par les présidents de la Région Hauts-de-France, du Conseil départemental de l'Aisne, de la Communauté de communes Retz-en-Valois ainsi que par le délégué général à la langue française et aux langues de France et le directeur régional des affaires culturelles Hauts-de-France. Il sera constitué de représentants du ministère de la Culture, des services de l'Éducation nationale, des trois collectivités signataires du Pacte, ainsi que des autres départements volontaires des Hauts-de-France. L'une de ses premières missions sera de superviser la cartographie de l'ensemble des acteurs de la langue française, de la francophonie et des langues régionales concernés par les priorités du pacte dans les Hauts-de-France.

**Ministère de la Culture  
Délégation à l'information  
et à la communication**

Tél : 01 40 15 83 31  
Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)



# MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le secrétariat du comité de pilotage et du comité opérationnel sera assuré, en alternance pour une année chacun, par le ministère de la Culture et la Région Hauts-de-France.

Les actions définies par le pacte linguistique s'articuleront avec le projet de *Cité internationale de la langue française* qui deviendra à partir de 2022 un lieu de création, d'innovation et de culture en langue française dans le monde, ainsi qu'un lieu de référence pour les langues régionales de France.

**Ministère de la Culture  
Délégation à l'information  
et à la communication**

Tél : 01 40 15 83 31  
Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)